

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE AUX PARTICULIERS

SARL QUALITY BOIS

Version 2 en vigueur depuis le 17.01.2023

ARTICLE 1 – Champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent, sans restriction ni réserve à l'ensemble des ventes conclues par la SARL QUALITY BOIS (« Le Vendeur ») auprès des consommateurs (« Les Clients ou le Client »), à l'exclusion des acheteurs professionnels, désirant acquérir les produits d'aménagement extérieur proposés à la vente par contact direct en magasin ou via son site internet vendus par la SARL QUALITY BOIS (« Les Produits »), par achat immédiat ou au moyen de la passation d'une commande.

En application des dispositions de l'article R.111-2 du Code de la consommation, le Vendeur informe le Client :

- qu'il est une société à responsabilité limitée au capital de 27.598 euros dont le siège social est 168 rue des Métiers à THIBERVILLE 27230,
- qu'il est immatriculée au RCS BERNAY 813 663 739 (Tél : 06 26 27 35 86 – contact@qualitybois.fr) numéro de TVA intracommunautaire FR03.013.663.73, et
- qu'il est assuré suivant un contrat n° 608.976.960011 souscrit auprès de GROUPAMA THIBERVILLE.

Ces conditions générales exclusivement destinées aux Clients consommateurs particuliers, ne s'appliquent pas aux Professionnels et assimilés, et sont conformes notamment aux dispositions des articles L.111-1 à L.111-8 du Code de la consommation et des articles R.111-1 à R.111-19 du Code de la consommation, ainsi qu'aux articles L.221-18 à L.221-28 du Code de la consommation pour le droit de rétractation applicable aux contrats conclus à distance.

Ces conditions informent les Clients des obligations et des droits de chaque partie lors de la vente et précisent notamment les conditions d'achat immédiat, de passation de commande, de paiement, et de remise ou de livraison des Produits commandés par les Clients.

Les caractéristiques principales des Produits et notamment les spécifications, illustrations et indications de dimensions ou de capacité des Produits, sont présentées sur le site internet du Vendeur. Le Client est tenu de se reporter au descriptif de chaque Produit afin d'en connaître les propriétés et les particularités essentielles si elles correspondent à ses besoins ou attentes.

Les offres de Produits s'entendent dans la limite des stocks disponibles.

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent à l'exclusion de toutes autres conditions, et notamment celles applicables pour les ventes sur internet ou au moyen d'autres circuits de distribution et de commercialisation.

Ces Conditions Générales de Vente sont systématiquement communiquées à tout Client préalablement à l'achat immédiat ou à la passation de commande et prévaudront, le cas échéant, sur toute autre version ou tout autre document contradictoire.

Le Client déclare avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales de Ventes qu'il lui appartient d'imprimer sur tout support durable de son choix et les avoir acceptées avant son achat immédiat ou la passation de sa commande.

Ces Conditions Générales de Vente peuvent faire l'objet de modifications ultérieures, la version applicable à l'achat du Client est celle en vigueur à la date de l'achat immédiat ou de la passation de la commande. Le Client est tenu de vérifier la version des conditions générales applicables au jour l'acceptation de son devis.

La validation du devis du Vendeur par le Client tant en magasin qu'à distance ou l'achat immédiat des Produits vaut acceptation sans restriction ni réserve des présentes Conditions Générales de Vente.

Les Produits sont proposés à la vente et livrés en France et en Europe.

ARTICLE 2 - Achat immédiat en magasin, Commandes et vente à distance – refus de vente

2.1 Pour les ventes réalisées au magasin elles sont immédiates, parfaites et payées comptant.

Les achats directement réalisés en magasin ne bénéficient d'aucun droit de rétractation.

Si les produits ne sont pas en stock au dépôt, le Client peut en passer commande sur place. La commande est prise par écrit, signée par le client et matérialisée par le versement d'un acompte.

Les commandes doivent être confirmées par écrit, au moyen d'un bon de commande et du versement d'un acompte ou de la totalité du prix.

2.2 Pour les ventes à distance, elles font l'objet d'une demande de devis sur le site internet.

Le vendeur établit un devis via son logiciel commercial, et le transmet au client.

Elles ne sont parfaites, (1) qu'après envoi de l'acceptation expresse par le Client du devis du Vendeur, et (2) qu'après encaissement par celui-ci de l'intégralité du prix ou de l'intégralité de l'acompte fixé.

Le Vendeur s'assurera notamment, préalablement de la disponibilité des produits demandés.

Ces conditions générales n'ayant pas vocation à s'appliquer aux Professionnels, mais uniquement à des consommateurs ou des non professionnels, pour leurs besoins personnels, le Vendeur se réserve donc le droit de refuser les achats immédiats ou commandes d'un même Produit en quantités importantes.

En application des dispositions de l'article L.121-11 du Code de la consommation le Vendeur se réserve le droit également d'annuler ou de refuser toute commande d'un Client en cas d'indisponibilité du Produit, ou avec lequel il existerait un litige de quelque sorte que ce soit relatif à une commande antérieure ou au paiement d'une commande antérieure, ces causes non limitatives constituant un motif légitime de refus.

En cas d'annulation de la commande par le Client après son acceptation par le Vendeur, et après expiration du délai de rétractation en cas de vente à distance, pour quelque raison que ce soit hormis la force majeure, l'acompte versé à la commande, tel que défini à l'article « Conditions de paiement » des présentes Conditions Générales de Vente sera de plein droit acquis au Vendeur et ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement.

ARTICLE 3 – Tarifs

Les Produits sont fournis aux tarifs en vigueur figurant sur le site internet ou affichés en magasin au jour de l'achat immédiat ou de l'enregistrement de la commande par le Vendeur. Les prix sont exprimés en Euros, HT et TTC.

Pour les Produits qui ne sont pas retirés par le Client lui-même, les prix ne comprennent pas les frais de traitement, d'expédition, de transport et de livraison, qui sont facturés en supplément, dans les conditions indiquées dans la grille tarifaire du Vendeur et calculés préalablement à l'achat immédiat ou à la passation de la commande, et tenant compte de la distance et des frais de transport.

Le paiement demandé au Client correspond au montant total de la vente, y compris ces frais.

D'éventuelles commandes spécifiques du Client peuvent être envisagées. Le cas échéant, elles feront l'objet d'un devis préalablement accepté par celui-ci.

Les devis établis par le Vendeur sont valables pour une durée de 15 jours à compter de leur date d'établissement. La commande sur devis n'est considérée comme acceptée qu'après le versement d'un acompte de 30% du montant de la commande.

Une facture est établie par le Vendeur et remise au Client lors de l'enlèvement ou de la livraison des Produits achetés immédiatement ou commandés.

Si le Client a passé commande de Produits pour une quantité spécifique lui permettant de bénéficier d'une tarification adaptée, il ne peut en aucun cas restituer une partie des marchandises.

ARTICLE 4 - Conditions de paiement

Les Produits sont payables intégralement et comptants.

Toute somme versée d'avance par le Client sur le prix, quels que soient la nature de ce versement est sous forme d'acompte.

Lors des ventes en magasin, le prix est payable comptant, en totalité au jour de l'achat immédiat ou de la passation de la commande par le Client, selon les modalités suivantes :

- par cartes bancaires : Visa, MasterCard, American Express, autres cartes bleues ;
- par chèque bancaire, pour un montant maximum de 200 €, tout paiement pour une somme supérieure pourra être refusée ;
- en espèces pour un montant maximum de 1000 € ;

En cas de paiement par chèque bancaire, celui-ci doit être émis par une banque domiciliée en France métropolitaine ou à Monaco.

La mise à l'encaissement du chèque est réalisée immédiatement.

Les paiements effectués par le Client ne seront considérés comme définitifs qu'après encaissement effectif des sommes dues, par le Vendeur.

En cas de passation de commande au magasin ou un devis accepté par le client qui fait office de commande :

- Un acompte correspondant à 30 % du prix total d'acquisition des Produits commandés est exigé lors de la passation de la commande par le Client.

Cet acompte ne pourra en aucun cas être qualifié d'arrhes.

Le solde du prix est payable avant l'expédition de la commande ou lors de son retrait en magasin, dans les conditions définies à l'article « Livraisons » ci-après.

En cas de vente à distance, les modes de paiement sont exclusivement réalisés par virement ou par chèque bancaire.

Le Vendeur ne sera pas tenu de procéder à la délivrance des Produits commandés par le Client si celui-ci ne lui en paye pas le prix en totalité dans les conditions et ci-dessus indiquées.

Les paiements effectués par le Client ne seront considérés comme définitifs qu'après encaissement effectif des sommes dues, par le Vendeur.

En outre, le Vendeur se réserve le droit, en cas de non-respect des conditions de paiement figurant ci-dessus, de suspendre ou d'annuler la livraison des commandes en cours effectuées par le Client.

Aucun frais supplémentaire, supérieur aux coûts supportés par le Vendeur pour l'utilisation d'un moyen de paiement ne pourra être facturé au Client.

ARTICLE 5 - Remise des produits – Livraisons

Les Produits faisant l'objet d'un achat immédiat en magasin peuvent être immédiatement emportés par le Client, sous son entière responsabilité à partir du magasin du Vendeur.

Ils peuvent également être livrés, sous réserve de la facturation des frais de livraison en sus, sur acceptation du devis de transport et d'affrètement, le Client s'engage à communiquer au Vendeur les informations précises sur l'adresse de livraison, l'accès en semi-remorque et s'il est équipé d'un engin de manutention pour le déchargement. En cas de réticence d'information sur les conditions de livraison, le Client en supportera seul les conséquences.

Les Produits commandés après devis accepté par le Client seront livrés en France métropolitaine dans un délai de 30 jours maximum à compter de la validation de la commande, sauf demande particulière du Client, ou délai plus long imposé par la fabrication des Produits.

Pour les livraisons en Europe, le délai sera fixé au cas par cas., puis accepté par le Client. L'acceptation du délai proposé sera opposable au Client.

En cas de demande particulière du Client concernant les conditions d'emballage ou de transport des Produits commandés, dûment acceptées par écrit par le Vendeur, les coûts liés feront l'objet d'une facturation spécifique complémentaire, sur devis préalablement accepté par écrit par le Client.

Les livraisons sont assurées par un transporteur indépendant, proposé par le Vendeur, à l'adresse mentionnée par le Client lors de la commande ou de l'achat immédiat et à laquelle le transporteur pourra facilement accéder.

Le Client est tenu d'assurer personnellement la réception des produits commandés et de vérifier l'état des Produits livrés. Le Client s'engage à signer le bon de livraison et le bon de réception du voiturier.

Le Client dispose d'un délai d'ordre public de 3 jours maximum hors jours fériés à compter du jour de la livraison en application des dispositions de l'article L.133-3 du Code de la commerce « La réception des objets transportés éteint toute action contre le transporteur pour avarie ou perte partielle si dans les trois jours, non compris les jours fériés, qui suivent celui de cette réception, le destinataire n'a pas notifié au transporteur, par acte extrajudiciaire ou par lettre recommandée, sa protestation motivée. »

Lorsque le consommateur prend personnellement livraison des objets transportés et lorsque le transporteur ne justifie pas lui avoir laissé la possibilité de vérifier effectivement leur bon état, le délai mentionné à l'article L. 133-3 du code de commerce qui éteint toute action contre le voiturier est porté à dix jours.

Lorsque le Client confie la livraison du bien à un transporteur tiers autre que celui proposé par le Vendeur, le risque de perte ou d'endommagement du bien est transféré au Client lors de la remise du bien au transporteur en application des dispositions de l'article L.216-5 du code de la consommation.

Le Vendeur remboursera ou remplacera dans les plus brefs délais et à ses frais, les Produits livrés dont les défauts de conformité ou les vices apparents ou cachés auront été dûment prouvés par le Client, dans les conditions prévues aux articles L 217-4 et suivants du Code de la consommation et celles prévues aux présentes Conditions Générales de Vente (voir garanties, notamment)

Si le Vendeur a manqué à son obligation de livrer le bien ou d'exécuter le service à la date ou dans le délai indiqué, le Client peut résoudre le contrat en respectant la procédure prévue à l'article L.216-2 du code de la consommation et suivants.

ARTICLE 6 - Transfert de propriété – Clause de réserve de propriété - Transfert des risques

Le transfert de propriété des Produits du Vendeur, au profit du Client, qu'il s'agisse d'un achat immédiat ou d'une commande, ne sera réalisé qu'après complet paiement du prix par ce dernier, et ce quelle que soit la date de livraison desdits Produits.

Les matériaux livrés demeureront la propriété du vendeur jusqu'à ce que le client ait rempli toutes ses obligations à l'encontre du vendeur et notamment jusqu'au paiement intégral du prix.

En cas de défaut de paiement, le Vendeur est en droit de retenir la Livraison et de revendiquer les marchandises impayées, et l'acheteur est tenu de les restituer à première demande. Les risques et la garde des marchandises sont transférés au Client acheteur. L'acheteur s'engage à conserver les marchandises en apportant tous les soins nécessaires.

Les articles L.216-4 et L.216-5 du Code de la consommation fixent les conditions dans lesquelles le risque d'endommagement ou de perte d'un bien, qui fait l'objet d'une livraison, est transféré du vendeur au consommateur.

Le risque est transféré au Client au moment où il prend physiquement possession des biens lui-même ou un tiers désigné par lui.

Ainsi, si le consommateur confie la livraison à un transporteur de son choix, autre que celui proposé par le professionnel, le risque de perte ou d'endommagement est transféré au consommateur au moment où le professionnel vendeur remet les biens au transporteur.

En cas de vente à distance ou hors établissement pour lesquelles le Client ne choisit pas son transporteur, le transfert des risques est effectué au moment de la remise physique des Produits commandés, qui voyagent aux risques et périls du Vendeur.

ARTICLE 7 - Droit légal de rétractation

En cas de vente à distance, à la suite d'un démarchage téléphonique ou hors établissement le Client dispose d'un délai de quatorze (14) jours pour exercer son droit de rétractation sans avoir à motiver sa décision ni à supporter d'autres coûts que ceux prévus aux articles L.221-23 à L.221-25 du Code de la consommation.

Ce délai court à compter du jour de la réception du Produit par le Client ou un tiers, autre que le transporteur, désigné par lui, ou peut-être exercer avant la livraison. Si ce délai expire un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le Client exerce son droit de rétractation par une notification en informant le Vendeur de sa décision de se rétracter par l'envoi, avant l'expiration du délai, en utilisant par exemple le formulaire de rétractation figurant en annexe (page 8) qu'il devra adresser par la poste en lettre recommandée au siège social de QUALITY BOIS sis au 168 rue des métiers à THIBERVILLE 27230 (Tél : 06 26 27 35 86) ou par toute déclaration dénuée d'ambiguïté, exprimant sa volonté de se rétracter envoyée au Vendeur ou sur l'adresse contact@qualitybois.fr.

Le Client sachant qu'il est tenu en application des dispositions de l'article L.221-23 de renvoyer ou de restituer tous les Produits au Vendeur ou à une personne désignée par ce dernier, sans retard excessif et, au plus tard, dans les quatorze jours suivant la communication de sa décision de se rétracter, il s'engage à rester gardien des produits livrés.

Le Client supporte les coûts directs de renvoi des Produits.

Lorsque le droit de rétractation est exercé, le Vendeur rembourse le Client de la totalité des sommes versées, y compris les frais de livraison au plus tard dans les quatorze (14) jours à compter de la date à laquelle il a récupéré les Produits en utilisant le même moyen de paiement que celui utilisé par le consommateur pour la transaction initiale, sauf accord exprès du consommateur pour qu'il utilise un autre moyen de paiement et dans la mesure où le remboursement n'occasionne pas de frais pour le consommateur.

Le Vendeur n'est pas tenu de rembourser le Client des frais supplémentaires s'il a expressément choisi un mode de livraison plus coûteux que le mode de livraison standard proposé par le professionnel.

La responsabilité du Client est engagée en cas de dépréciation des Produits résultant de manipulations autres que celles nécessaires pour établir la nature, les caractéristiques et le bon fonctionnement de ces derniers.

Le Vendeur informe expressément le Client que le droit de rétractation ne peut pas être utilisé dans les cas suivants en application des dispositions de l'article L.221-28 du Code de la consommation.

Le Client est prévenu que le droit de rétractation ne peut pas être exercé pour les ventes de Produits qui, après avoir été livrés et, de par leur nature, sont mélangés de manière indissociable avec d'autres articles. Il en est ainsi lorsqu'après livraison, les Produits sont retirés de la palette de livraison, et que les fardeaux sanglés d'attache ont été sectionnés, les Produits étant alors mélangés de manière indissociable avec d'autres articles.

Par ailleurs, le droit de rétractation ne peut pas être exercé en cas de fourniture de Produits confectionnés selon les spécifications du Client et qui sont nettement personnalisées en fonction de sa commande.

L'exercice du droit de rétractation met fin à l'obligation des parties soit d'exécuter le contrat à distance ou le contrat hors établissement, soit de le conclure lorsque le consommateur a fait une offre.

ARTICLE 8 - Responsabilité du Vendeur – Garantie

Les Produits proposés à la vente sont conformes à la réglementation en vigueur en France et ils ont des performances compatibles avec des usages non professionnels.

Les Produits fournis par le Vendeur bénéficient de plein droit et sans paiement complémentaire, des garanties légales suivantes :

- 1) de la garantie légale de conformité, pour les Produits apparemment défectueux, abîmés ou endommagés ou ne correspondant pas à la commande ou à l'achat immédiat, prévues par les articles L.217-3 à L.217-32 du code de la consommation
- 2) de la garantie légale contre les vices cachés provenant d'un défaut de matière, de conception ou de fabrication affectant les produits livrés et les rendant impropres à l'utilisation.

Le Vendeur s'engage à délivrer un Produit conforme au contrat ainsi qu'aux critères énoncés à l'article L.217-5 du Code de la consommation et répond des défauts de conformité existant au moment de la délivrance du bien au sens de l'article L.216-1 qui apparaissent dans un délai de deux ans à compter de celle-ci.

Le Vendeur répond également, durant les mêmes délais, des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage, ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité, ou encore lorsque l'installation incorrecte, effectuée par le consommateur comme prévu au contrat, est due à des lacunes ou erreurs dans les instructions d'installation fournies par le vendeur.

Ce délai de garantie s'applique sans préjudice des articles 2224 et suivants du code civil. Le point de départ de la prescription de l'action du consommateur est le jour de la connaissance par ce dernier du défaut de conformité.

Conformément à l'article 21 de l'ordonnance n° 2021-1247 du 29 septembre 2021, ces dispositions s'appliquent aux contrats conclus à compter du 1er janvier 2022.

Le Produit est conforme au contrat s'il répond notamment, le cas échéant, aux critères suivants :

- 1° Il correspond à la description, au type, à la quantité et à la qualité, notamment en ce qui concerne la fonctionnalité, la compatibilité, l'interopérabilité, ou toute autre caractéristique, prévues au contrat ;
- 2° Il est propre à tout usage spécial recherché par le consommateur, porté à la connaissance du vendeur au plus tard au moment de la conclusion du contrat et que ce dernier a accepté ;
- 3° Il est livré avec tous les accessoires et les instructions d'installation, devant être fournis conformément au contrat.

4° S'il correspond à la quantité, à la qualité et aux autres caractéristiques, y compris en termes de durabilité, de fonctionnalité, de compatibilité et de sécurité, que le consommateur peut légitimement attendre pour des biens de même type, eu égard à la nature du bien ainsi qu'aux déclarations publiques faites par le vendeur, par toute personne en amont dans la chaîne de transactions, ou par une personne agissant pour leur compte, y compris dans la publicité ou sur l'étiquetage

5° S'il est propre à l'usage habituellement attendu d'un bien de même type, compte tenu, s'il y a lieu, de toute disposition du droit de l'Union européenne et du droit national ainsi que de toutes les normes techniques ou, en l'absence de telles normes techniques, des codes de conduite spécifiques applicables au secteur concerné. Le cas échéant, s'il possède les qualités que le vendeur a présentées au consommateur sous forme d'échantillon ou de modèle, avant la conclusion du contrat.

Le Client consommateur est spécifiquement informé qu'il ne peut contester la conformité en invoquant un défaut concernant une ou plusieurs caractéristiques particulières du bien, dont il a été spécifiquement informé qu'elles s'écartaient des critères de conformité énoncés au présent article, écart auquel il a expressément et séparément consenti lors de la conclusion du contrat.

Les défauts de conformité qui apparaissent dans un délai de vingt-quatre mois à compter de la délivrance du bien, sont, sauf preuve contraire, présumés exister au moment de la délivrance, à moins que cette présomption ne soit incompatible avec la nature du bien ou du défaut invoqué.

Pour les biens d'occasion, ce délai est fixé à douze mois.

En cas de défaut de conformité, le Client a droit à la mise en conformité du Produit par réparation ou remplacement ou, à défaut, à la réduction du prix ou à la résolution du contrat, dans les conditions énoncées à la présente sous-section.

Le Client est en droit d'exiger la mise en conformité du Produit, en choisissant entre la réparation et le remplacement. A cette fin, le consommateur met le bien à la disposition du vendeur.

La mise en conformité du Produit a lieu dans un délai raisonnable qui ne peut être supérieur à trente (30) jours suivant la demande du consommateur et sans inconvénient majeur pour lui, compte tenu de la nature du bien et de l'usage recherché par le consommateur. La réparation ou le remplacement du Produit non conforme inclut, s'il y a lieu, l'enlèvement et la reprise de ce bien et l'installation du bien réparé ou du bien de remplacement par le vendeur.

La mise en conformité du Produit a lieu sans aucun frais pour le Client.

Le consommateur n'est pas tenu de payer pour l'utilisation normale qu'il a faite du bien remplacé pendant la période antérieure à son remplacement.

Le Vendeur peut ne pas procéder selon le choix opéré par le consommateur si la mise en conformité sollicitée est impossible ou entraîne des coûts disproportionnés au regard notamment : de la valeur qu'aurait le Produit en l'absence de défaut de conformité, de l'importance du défaut de conformité ; et de la possibilité éventuelle d'opter pour l'autre choix sans inconvénient majeur pour le consommateur.

Lorsque ces conditions ne sont pas respectées, le consommateur peut, après mise en demeure, poursuivre l'exécution forcée en nature de la solution initialement sollicitée, conformément aux articles 1221 et suivants du code civil. Tout refus par le vendeur de procéder selon le choix du consommateur ou de mettre le bien en conformité, est motivé par écrit ou sur support durable.

Tout bien réparé dans le cadre de la garantie légale de conformité bénéficie d'une extension de cette garantie de six mois.

Le Client a droit à une réduction du prix du Produit ou à la résolution du contrat dans les cas suivants :

1° Lorsque le Vendeur refuse toute mise en conformité ;

2° Lorsque la mise en conformité intervient au-delà d'un délai de trente jours suivant la demande du consommateur ou si elle lui occasionne un inconvénient majeur ;

3° Si le Client supporte définitivement les frais de reprise ou d'enlèvement du bien non conforme, ou s'il supporte l'installation du bien réparé ou de remplacement ou les frais y afférents ;

4° Lorsque la non-conformité du Produit persiste en dépit de la tentative de mise en conformité du vendeur restée infructueuse.

Le Vendeur est tenu également de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage, que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus.

L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice.

Pour faire valoir ses droits, le Client devra informer le Vendeur, par écrit, de la non-conformité des Produits dans les délais ci-dessus visés et retourner ou rapporter en magasin les Produits défectueux dans l'état dans lequel ils ont été reçus avec l'ensemble des éléments (accessoires, emballage, notice...).

Le Vendeur remboursera, remplacera ou fera réparer les Produits ou pièces sous garantie jugés non conformes ou défectueux. En cas de livraison, les frais d'envoi seront remboursés sur la base du tarif facturé et les frais de retour seront remboursés sur présentation des justificatifs.

Le remboursement au consommateur des sommes dues par le vendeur au titre de la présente sous-section est effectué dès réception du bien ou de la preuve de son renvoi par le consommateur et au plus tard dans les quatorze jours suivants.

Le vendeur rembourse ces sommes en recourant au même moyen de paiement que celui utilisé par le consommateur lors de la conclusion du contrat, sauf accord exprès de ce dernier et en tout état de cause sans frais supplémentaire.

La responsabilité du Vendeur ne saurait être engagée dans les cas suivants :

- non-respect de la législation du pays dans lequel les produits sont livrés, qu'il appartient au Client de vérifier ;
- en cas de mauvaise utilisation, d'utilisation à des fins professionnelles, négligence ou défaut d'entretien de la part du Client, comme en cas d'usure normale du Produit, d'accident ou de force majeure.

La garantie du Vendeur est, en tout état de cause, limitée au remplacement ou au remboursement des Produits non conformes ou affectés d'un vice.

ARTICLE 9 - Propriété intellectuelle / Informatique et liberté

Le Vendeur est propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur les photographies, présentations, études, dessins, modèles, prototypes, etc., réalisés même à la demande du Client en vue de la fourniture des Produits au Client.

Le Client s'interdit donc toute reproduction ou exploitation desdites photographies, présentations, études, dessins, modèles et prototypes, etc., sans l'autorisation expresse, écrite et préalable du Vendeur qui peut la conditionner à une contrepartie financière.

Conformément à la réglementation Européenne RGPD du 25 mai 2018, nous vous informons que :

Les informations recueillies via le formulaire de contact de ce site sont enregistrées dans un fichier informatisé par le vendeur pour la gestion de la clientèle.

Elles sont conservées pendant une durée illimitée et sont destinées à la direction.

Aucune information personnelle de l'utilisateur de ce site n'est publiée à l'insu de l'utilisateur, échangée, transférée, cédée ou vendue sur un support quelconque à des tiers sauf dans la mesure où cela est nécessaire à l'exécution des obligations du vendeur, cette dernière transmet des informations personnelles à des tiers, par exemple le transporteur.

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant : Valère VANDENBERGHE – 02 32 44 16 92 / 06 26 27 35 86 ou par courrier au 168, rue des Métiers 27230 Thiberville.

Nous vous informons de l'existence de la liste d'opposition au démarchage téléphonique « Bloctel », sur laquelle vous pouvez vous inscrire ici : <https://conso.bloctel.fr/>

Pour plus d'informations sur la gestion des données personnelles, vous pouvez consulter l'onglet Politique de Confidentialité en bas de la page d'accueil du site Quality Bois.

Le Client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données le concernant conformément à la loi française « Informatique et Libertés » N°78-17 du 6 janvier 1978. Pour exercer ce droit, il lui suffit de contacter Quality Bois aux coordonnées figurant à l'article 14 des présentes.

Le Client peut en tout état de cause s'opposer à l'utilisation de ses données personnelles. L'utilisation d'informations personnelles à d'autres fins sera seulement possible lorsque le Client aura donné son accord.

ARTICLE 10 - Force majeure

Les Parties ne pourront être tenus pour responsables si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une quelconque de leurs obligations, telles que décrites dans les présentes découle d'un cas de force majeure, au sens de l'article 1218 du Code civil.

ARTICLE 11 - Droit applicable - Langue

De convention expresse entre les parties, les présentes Conditions Générales de Vente et les opérations qui en découlent sont régies par et soumises au droit français.

Les présentes Conditions Générales de Vente sont rédigées en langue française.

Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

ARTICLE 12 - Litiges

Tous les litiges auxquels les opérations d'achat et de vente conclues en application des présentes conditions générales de vente pourraient donner lieu, concernant tant leur validité, leur interprétation, leur exécution, leur résiliation, leurs conséquences et leurs suites et qui n'auraient pas pu être résolus à l'amiable entre le Vendeur et le Client, seront soumis aux tribunaux compétents dans les conditions de droit commun.

Le Client est informé qu'il peut en tout état de cause recourir à une médiation conventionnelle, notamment auprès du centre de médiation et d'arbitrage de PARIS (CM2C) 17, rue St Jean 75017 PARIS - Tel : 01.89.47.00.14 - email : cm2c@cm2c.net
Site internet : <https://www.cm2c.net/>

ARTICLE 13 - Information précontractuelle - Acceptation du Client

Le Client reconnaît avoir eu communication, préalablement à l'achat immédiat ou à la passation de sa commande et à la conclusion du contrat à distance, d'une manière claire et compréhensible, des présentes Conditions Générales de Vente et de toutes les informations listées à l'article L.221-5 du Code de la consommation, et notamment les informations suivantes :

- les caractéristiques essentielles du Produit,
- le prix des Produits et des frais annexes (livraison, par exemple);
- en l'absence d'exécution immédiate du contrat, la date ou le délai auquel le Vendeur s'engage à livrer le Produit,
- les informations relatives à l'identité du Vendeur, à ses coordonnées postales, téléphoniques et électroniques, et à ses activités, si elles ne ressortent pas du contexte,
- les informations relatives aux garanties légales et contractuelles et à leurs modalités de mise en œuvre,
- les fonctionnalités du contenu numérique et, le cas échéant, à son interopérabilité,
- la possibilité de recourir à une médiation conventionnelle en cas de litige.

Le fait pour une personne physique (ou morale), d'effectuer un achat immédiat ou de commander un Produit emporte adhésion et acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales de Vente et obligation au paiement des Produits commandés, ce qui est expressément reconnu par le Client, qui renonce, notamment, à se prévaloir de tout document contradictoire, qui serait inopposable au Vendeur.

ARTICLE 14 – Contact

Raison sociale : **QUALITY BOIS**

Adresse du siège social : **168, rue des métiers – 27230 THIBERVILLE**

Numéro de téléphone : **02.32.44.16.92 ou 06 26 27 35 86**

Courriel électronique : **contact@qualitybois.fr**

N° RCS : Bernay B 813 663 739

N° SIRET : 813 663 739 00023

Forme juridique : **S.A.R.L.**

Capital Social : **27 598 €**

TVA intracommunautaire : **FR03813663739**

APE : **4673A**

**ANNEXE 1 : FORMULAIRE DE RÉTRACTATION
EN VIGUEUR DEPUIS LE 28 MAI 2022**

(Veuillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat.)

A l'attention de SARL QUALITY BOIS 168 rue des métiers à THIBERVILLE 27230 (Tél : 06 26 27 35 86 - contact@qualitybois.fr) :

Je/nousvous notifie/notifions (*) par la présente
ma/notre (*) rétractation du contrat portant sur la vente du bien (*)/pour la prestation de services (*) ci-dessous :

Commandé le (*)/reçu le (*) :

Nom du (des) consommateur(s) :

Adresse du (des) consommateur(s) :

Signature du (des) consommateur(s) (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier) :

Date :

(*) Rayez la mention inutile.

Conformément à l'article 2 du décret n° 2022-424 du 25 mars 2022, ces dispositions entrent en vigueur le 28 mai 2022.